

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2647

présenté par
M. Bigot, M. Guinot et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Aide publique au développement »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.